

**2 SEMAINES ENTRE LE VENDREDI 20 JUIN 2025 ET LE VENDREDI 18
JUILLET 2025
DE 21H À 6H**

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 20/06/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/998

Travaux de terrassement pour pose de canalisation - Interdiction temporaire circulation
Boulevard de la Reine et restriction temporaire de la circulation avenue des Etats-Unis

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,
Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
Vu le code de la route,
Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **les entreprises SOGEA** – 11, rue du Buisson aux Fraises 91300 Massy, **ATP** – 3, rue Galvani 91300 Massy **et EUROVIA** – Rue Louis Lormand 78320 La Verrière cedex en vue d'effectuer des travaux de terrassement pour pose de canalisation,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement et de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains**, **1 semaine de 21h à 6h, entre le vendredi 20 juin 2025 et le vendredi 18 juillet 2025 :**

Phase 1 : Boulevard de la reine, chaussée axiale du carrefour avec la rue de Provence au carrefour avec l'avenue des Etats-Unis et le boulevard de la République et dans ce sens.

Déviation par la rue de Provence mise en place par l'entreprise responsable des travaux

Article 2: **Le tourne à droite est interdit**, **1 semaine de 21h à 6h, entre le vendredi 20 juin 2025 et le vendredi 18 juillet 2025 :**

Phase 1 : Avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord au débouché sur le boulevard de la Reine, chaussée axiale vers l'avenue des Etats-Unis et le boulevard de la République et dans ce sens.

Article 3: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite**, **1 semaine de 21h à 6h, entre le vendredi 20 juin 2025 et le vendredi 18 juillet 2025 :**

Phase 1 : Boulevard de la Reine, chaussée axiale, à hauteur du retour du n° 25, avenue des Etats-Unis vers le carrefour avec l'avenue des Etats-Unis, chaussée axiale et le boulevard de la République et dans ce sens.

Article 4: **L'accès au boulevard de la Reine depuis le carrefour avec l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale et le boulevard de la République est interdit, 1 semaine de 21h à 6h, entre le vendredi 20 juin 2025 et le vendredi 18 juillet 2025 (phase 2)**

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale, l'avenue de Saint-Cloud, chaussée axiale et la rue de Provence.

Article 5: Une signalisation temporaire sera mise en place par les entreprises responsables des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. Les entreprises seront responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2025